COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03MARS 2016

L'an deux mille seize, le trois mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, Romain FRANÇOIS, Pascale PICARD, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE: Mr Patrick SCHIMEL qui donne pouvoir à Mme Maryline VASSEUR.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Emmanuel DENORME est nommé secrétaire de séance.

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

3) SUPPRESSION DES PAIEMENTS EN CHEQUE CESU A LA REGIE DE RECETTES.

Par délibération en date du 18 avril 2008, le conseil municipal avait décidé d'adhérer par convention aux chèques CESU.

Madame le Maire expose que le volume des règlements enregistré avec ce moyen de paiement est très faible et que parallèlement les frais de gestion sont très élevés (6.40 euros HT de frais fixes de dépôt et frais de participation proportionnel au montant du dépôt). A cela s'ajoutent les frais d'envoi en recommandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer ce mode de paiement de la régie de recettes.

4) FIXATION DES TARIFS ALSH 2016 Y COMPRIS LA CANTINE ET LA GARDERIE.

L'ALSH fonctionnera cet été du 7 juillet au 29 juillet inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter deux tranches de quotient familial, à savoir ≤ à 900 et > à 900, et de fixer les tarifs pour l'ALSH été 2016 comme suit :

1) de mettre en place une tarification unique basée sur une fréquentation de 5 jours :

Quotient familial	Enfant commune ou extérieurs
≤ 900€	40 €
> 900€	45€

2) d'établir les tarifs de garderie à la journée :

Quotient familial	Par jour
≤ 900€	1.00 €
> 900€	1.10 €

- 3) de maintenir le prix du repas journalier à 4.20 euros.
- 4) d'organiser une garderie transitoire le mercredi 6 juillet 2016 de 7h30 à 18h30 aux tarifs suivants :

Quotient familial	Par jour
≤ 900€	8€
> 900€	9€

5) REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le maire expose que le volume de locations de la salle polyvalente sur l'année 2015 a fortement baissé. La commission communale a comparé les tarifs en vigueur avec ceux pratiqués par les communes avoisinantes. Après étude, il a été constaté que les tarifs locaux ne sont pas excessifs et que la cause de cette baisse est peut-être liée à la conjoncture économique défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pratiqués et de refaire un point en fin d'année.

6) <u>DELIBERATION CADRE ANNUELLE POUR IMPUTATION EN SECTION</u> D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES INFERIEURS A 500 EUROS.

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, peuvent être imputés en section d'investissement, sous réserve qu'ils figurent dans la liste complémentaire élaborée par le Conseil Municipal, les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature et d'un montant inférieur à 500 € TTC, à condition qu'ils ne figurent pas parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité. Cette liste fait l'objet d'une délibération cadre annuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

> DECIDE

Pour l'exercice 2016, d'imputer en section d'investissement, dans la limite des crédits correspondants prévus au Budget, les acquisitions suivantes :

<u>Écoles</u>: Jeux et équipements divers, tapis, chaises, tables, tableau d'affichage.

Services Techniques: Perceuse, boîte à outils, panneaux de signalisation, outillage divers.

Logistique: escabeau, téléphone, routeur, stores, mobilier urbain, corbeille à papier.

Mobilier : Chaises et tables

Ameublement: rideaux, stores, tapis tentures, informatique.

Entretien et réparations des bâtiments: installations sanitaires, plomberie.

PRÉCISE

que ces acquisitions ne doivent pas figurer parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité,

➤ AUTORISE

Madame le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

7) <u>ENGAGEMENT D'INSCRIPTION D'ACHATS D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES AU</u> BUDGET PRIMITIF 2016.

Madame le Maire rappelle que les membres de l'association A16 avaient décidé de la dissoudre et de reverser les fonds restants, à savoir 827 euros à la commune à la condition que ceux-ci soient utilisés pour l'achat d'équipements à l'école.

Après en avoir délibéré, afin de pouvoir entreprendre les achats rapidement, le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 et autorise Madame le Maire à passer les différentes commandes dès à présent.

8) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Amiens Métropole

La loi Notre impose un nouveau schéma de coopération intercommunal avec échéance au 31 décembre 2016. Les intercommunalités dont la population est inférieure à 15 000 habitants doivent donc fusionner avec une autre intercommunalité. La communauté du Bocage Hallue et certaines communes de la communauté de communes du Contynois ont demandé leur rattachement à Amiens Métropole. Les maires ont refusé la fusion Bloc à Bloc mais ont laissé la porte ouverte aux communes isolées souhaitant intégrer la Métropole. Un arrêté préfectoral arrêtant le nouveau schéma intercommunal sera pris d'ici fin mars. Un temps sera ensuite accordé pour les éventuelles réclamations.

Le rapport sur la gestion des eaux pluviales est établi. Les priorités d'aménagement seront dévoilées prochainement pour les quinze communes concernées.

Le nouveau stop réalisé route de Plachy semble mal implanté. Une réunion avec le conseil départemental et les services métropolitains est programmée le 11 mars prochain.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'aménagement des espaces publics, trois types de réalisation nous sont proposés. :

- Rue de la Cavée en 2018 devant le Cabinet médical
- RD1001 en 2020
- Carrefour rue Porte Nouvelle/rue du Candas/ rue Gargault en 2016

Compte tenu du budget il a été demandé de reporter les travaux du troisième point, en 2017.

Les contrôles des assainissements réalisés dans le cadre du SPANC sont en cours. Après une première tranche réalisée par Véolia en 2015, une seconde est confiée à la Nantaise des eaux. Actuellement sur 246 contrôles 177 équipements ne sont pas conformes.

Un contrôle des hydrants (poteaux incendie) doit être réalisé. Trois devis ont été demandés, la société APAVE a été retenue pour un montant de 1 404 euros pour les mesures de pression et de débit.

Vitesse excessive rue des Seux.

Un diagnostic de sécurité a été réalisé par le conseil Départemental. La commission voirie se réunira afin de constituer un groupe de travail en concertation avec les riverains.

Travaux sur la D 1001

Le conseil Départemental va procéder à la réfection de la couche de roulement en 2017. Certains s'interrogent sur la pertinence de ces travaux sachant que des travaux d'aménagement sont prévus sur cette chaussée en 2020.

Madame le Maire rappelle qu'un point sur ce dossier avait été fait en novembre 2015 avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin d'essayer de relancer le dossier devant l'inaction du Cabinet BINON. En décembre une lettre recommandée a été adressée au responsable de ce cabinet lui demandant de transmettre les fichiers au format modifiable. Monsieur BINON s'est dit prêt à répondre à cette demande sous réserve du versement d'un complément financier. Refusant cette condition, dans le cadre de la protection juridique, la compagnie d'assurance AMP a désigné un conseil juridique afin de faire valoir les droits de la commune.

Madame OLIVIER

La classe des CM sera remise en peinture durant les vacances de printemps.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

Travaux du SIVOM

Les travaux sur les rues Neuve, de la Wardieu, et devant l'église débuteront mardi prochain.

Mobilier

La restauration des bancs installés dans le village est terminée. Il ne reste plus qu'à les repeindre.

Installation d'un sens giratoire autour du monument aux morts.

Une réunion a été organisée avec les agriculteurs. Ce projet a reçu un avis favorable sous réserve que le passage par le sens interdit prévu rue du 20 mai 1940 soit autorisé pour les engins agricoles.

Monsieur Philippe LECLERC

Ecole, Périscolaire et TAP

Une enquête a été réalisée en janvier 2016. Il en est ressorti un résultat plutôt positif sur l'ensemble des familles concernées.

Un conseil d'école aura lieu demain.

L'ALSH des petites vacances est supprimé du fait du manque de fréquentation enregistré en 2015.

Un échange de compétence a été programmé avec le périscolaire de Sains-En-Amiénois afin notamment de trouver des solutions pour diminuer l'environnement bruyant durant le temps du repas.

Finances

Le directeur financier d'Amiens métropole viendra présenter le 10 mars prochain une analyse financière de notre commune qui comprendra une projection d'ici 2020.

Monsieur Pierre MALINGUE.

Demande s'il serait possible de programmer le passage d'une balayeuse une fois par an car il estime que les caniveaux ne sont pas propres.

Sollicite la reprise du massif situé au coin de la rue du Voyeul et de la rue de la rue de la Hottée.

Suggère d'accorder un complément financier à la commission « fêtes et cérémonies » afin de pouvoir organiser une animation en remplacement du feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20.

Danièle OLIVIER	Raymond DEMOLLIENS	Jean-Maurice DOTTE
Philippe LECLERC	Patrick SCHIMEL	Maryline VASSEUR
Emmanuel DENORME	Amaury VANDEPUTTE	Nathalie RANSON
Sandra GERULUS	Pierre MALIGNUE	Emmanuelle CHARROUX
Romain FRANÇOIS	Pascale PICARD	Le Maire Laurence DUVIVIER